

Conseil d'administration N°3

Du mardi 22 novembre 2016

Début de la séance : 17h30

Quorum : 16

Membres absents excusés titulaires : Mme FOUQUE (Personnalité qualifiée),

Mme BERGER (Représentant de la collectivité locale),

Mme HOUNKPATIN-MORIN, Mme GAVELLE (Personnels d'enseignement et d'éducation),

Mme TORLET (Parent d'élèves liste FCPE),

M. LAGOUY (Elève),

Membres présents : M. PERIVOLAS (Principal), M. MAYRAS (Principal Adjoint), M. GAMORE (Directeur de la SEGPA),

Mme DELASARA (Ajointe-gestionnaire),

M. LANFRAY (Représentant de la collectivité territoriale de rattachement),

M. POIRIER (Représentant de la collectivité locale),

M. MOULAIN, M. LENEYLE, Mme DELHOUME, Mme GUERIN, Mme DABERT, M. LOCHE, Mme DIAZ (Personnels d'enseignement et d'éducation),

M. COUDERC, Mmes PAUTRAT, PIZANO, (Personnels d'administration, ouvriers et de service)

M. LEXPERT, M. MAILLARD, Mme MICHEL HOUDIARNE, M. SOUCHET, Mme BIOUSSE, Mme DAVIN (Parents d'élèves liste FCPE),

M. PLASSE, Melle DEROUdilHE, (élèves)

Mme FABRE est désignée comme secrétaire de séance.

M. PERIVOLAS souhaite la bienvenue à toutes et tous et au nom de l'équipe de Direction remercie les membres pour leur implication.

M. PERIVOLAS demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du CA n°2 du 08.11.2016 qui est adopté à l'unanimité, rappelle l'ordre du jour et demande s'il y a des questions diverses :

Questions diverses

Mme MICHEL-HOUDIARNE, représentante des Parents d'élèves souhaite aborder le problème des abords du collège non sécurisés ainsi que le problème du bus de 15h le jeudi.

1-Fonctionnement.

1-1→PPMS

Prise de parole de M. GAMORE.

Le PPMS ou « Plan particulier de mise en sûreté » est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

Ce plan définit notamment les lieux de mise à l'abri ou d'évacuation répartis dans le collège, les procédures conservatoires devant être mises en place, et l'organisation de la cellule de crise dans l'attente de l'intervention des secours.

Un événement majeur et un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine, susceptible de causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement.

Ce peut être :

Inondation

Risque sismique

Risque lié à l'industrie nucléaire

Risque lié au transport de marchandises

Mouvements de terrain

Feux de forêts

Avalanches

Risque terroriste

La cellule de crise est formée de l'ensemble des personnes déchargées de l'encadrement des élèves, autour du chef d'établissement, qui mettent en place le plan particulier de mise en sûreté en recueillant et diffusant les informations pertinentes, disposant de moyens de communication interne et externe (téléphone, pronote, annuaire d'urgence etc...)

En préparation une mallette contenant des moyens de communication, procédure, liste des élèves, gants, produits de première urgence...) qui sera déposée dans chaque bâtiment.

Une alerte peut être déclenchée au collège Monod par un appui manuel sur un bouton (accessible à la vie scolaire et prochainement à l'accueil) qui alerte l'ensemble des salles de l'établissement ainsi que les zones extérieures. Toute personne témoin ou informée d'un danger imminent nécessitant une mise en sûreté peut déclencher l'alerte.

Mme DIAZ souligne que les produits chimiques au niveau des 2 laboratoires doivent être identifiés.

M. PERIVOLAS remercie M. GAMORE pour le travail effectué sur le PPMS.

Il rappelle également que chacun doit prendre ses responsabilités car la sécurité est l'affaire de tous.

Nous avons simplifié au maximum ce PPMS afin que chaque personnel puisse en prendre connaissance sans difficulté et surtout l'appliquer en cas de nécessité.

A l'issue de ce vote, le PPMS sera communiqué aux autorités et aux collectivités.

Les membres du conseil d'administration valident le PPMS.

Nombre de votants : 24 **Pour : 24** **Contre : 0** **abstention : 0**

1.2→Convention de stage Infrep

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer une convention de stage avec l'Infrep – Accueil de Mme MINICHINO Marie dans le cadre d'une insertion professionnelle/validation de projet professionnel

Nombre de votants : 24 **Pour : 24** **Contre : 0** **abstention : 0**

1.3→ Convention d'objectifs et de moyens

Avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée entre les établissements publics locaux d'enseignement de la Drôme et le Département de la Drôme.
Le terme de la présente convention est prolongé jusqu'au 31.12.17

Nombre de votants : 24 **Pour : 24** **Contre : 0** **abstention : 0**

2-Organisation financière et comptable.

Prise de parole par Mme DELASARA, Adjoint-Gestionnaire.

2-1 Taux de charges communes :

Le taux de reversement des charges communes du service SRH au service général est fixé à 19 %

Nombre de votants : 24 **Pour : 24** **Contre : 0** **abstention : 0**

2-2 BUDGET 2016 :

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'équilibre des services.

La répartition à l'intérieur des services relève de la compétence du chef d'établissement.

Le contrôle de légalité donne son avis sur la proposition du budget prévisionnel.

La dotation de fonctionnement du Conseil Départemental s'élève cette année à 117 700.00€ soit une baisse de 9 153.00€ (-7,22%) par rapport à l'année dernière.

Le Département alloue également

- une subvention de 4 670.00 € de dotation d'équipement
- une subvention pour les classes transplantées.
- une dotation de 29 000.00 €. Concerne le domaine EPS : le collège devra payer la location des installations sportives et les transports EPS. Le département remboursera le collège sur présentation des factures.
- Remerciements de M. PERIVOLAS et M. MAYRAS concernant la dotation du Conseil

Départemental pour Pronote.

Le détail du budget 2017 est expliqué dans le rapport joint en annexe.

Une réunion avec les coordonnateurs matière a eu lieu pour les crédits d'enseignement.

La campagne de taxe apprentissage pour l'enseignement technique est encore en baisse pour 2016.

M. MOULAIN : les enseignants de l'enseignement adapté sont très inquiets de la forte baisse du budget de la SEGPA et ce au moment où les effectifs augmentent. D'où une interrogation sur la politique nationale sur le devenir de l'enseignement adapté.

M. PERIVOLAS regrette qu'à cette baisse de la dotation de la taxe d'apprentissage pour les établissements scolaires corresponde une chute importante des effectifs sortis de 3^e en direction de l'apprentissage.

Cette chute sur les 3 dernières années est importante - de 3 élèves par division soit environ 20 élèves par promotion, nous sommes actuellement à 3 élèves au total qui vont en apprentissage.

La grande difficulté des familles est de trouver une entreprise d'accueil – le Collège G. Monod a pourtant développé de nombreux liens avec le tissu économique local et chaque voie d'orientation est nécessaire pour les élèves.

M. PERIVOLAS essaie de rassurer les enseignants de l'enseignement adapté. Cette baisse de la taxe d'apprentissage pour les établissements scolaires concerne aussi bien les lycées techniques, professionnels et SEGPA.

Il n'y a pas de lien entre la baisse de la taxe d'apprentissage et l'avenir des SEGPA.

A ce jour, la collecte de la SEGPA reste conséquente. Une analyse des données de taxe 2016 permettra de voir où nous pouvons améliorer la collecte auprès des entreprises.

En attendant soyons attentifs à ce que nous faisons avec la taxe d'apprentissage. Evitons le gaspillage dans l'achat de matières d'œuvre ou dans l'achat de matériel qui reste trop longtemps dans les cartons.

Cette année, le budget alloué aux élèves de SEGPA correspond à 3 fois celui d'un élève de l'enseignement général.

M. PERIVOLAS précise que le ratio pour la part pédagogie en enseignement adapté est de 96.36€ par élève et pour l'enseignement général il est de 32.33€ par élève.

M. LOCHE est surpris par la différence de dotation du Conseil Départemental par élève entre les établissements publics et privés.

L'élève Plasse Logan demande ce qui justifie cette différence.

M. LANFRAY ne dispose pas de chiffres précis concernant les dotations pour le privé et le public mais il rappelle que les établissements bénéficient également en plus de la dotation de fonctionnement, de financements exceptionnels qui répondent par exemple à des appels à projets.

M. PERIVOLAS rappelle, qu'effectivement le Conseil Départemental est sollicité pour des demandes de financement pour des actions particulières (changement d'équipements, de matériel, aménagements ou travaux au sein du collège)

M. PERIVOLAS remercie Mme DELASARA pour le travail effectué.

Nombre de votants : 24 **Pour : 16** **Contre : 0** **abstention : 8**

8 abstentions pour protester contre la baisse des crédits accordés à l'enseignement technique.

2-3→ Délégation signature :

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

Le chef d'établissement est autorisé à signer, dans les conditions fixées par le code des marchés publics et dans la limite des crédits ouverts au budget :

- les marchés publics inférieurs à 209 000 € HT pour les fournitures ou services
- les marchés publics inférieurs à 5 225 000 € HT pour les travaux

Cette autorisation est valable jusqu'à la publication d'une nouvelle délégation accordée par les membres du conseil d'administration à l'issue de son prochain renouvellement.

Nombre de votants : 24 **Pour : 24** **Contre : 0** **abstention : 0**

2-4→Information tarifs cantine :

Information au CA des tarifs self, fixés par la collectivité territoriale au 1^{er} janvier 2017.

- tarif élèves 3,45 €
- tarifs commensaux : personnel départemental, stagiaires : 3.00 €
 autre personnel tarif 1 : 3.60 €
 autre personnel tarif 2 : 4.00 €
 autre personnel tarif 3 : 4.60 €

Les tarifs 1,2,3 sont fixés en fonctions de l'indice de rémunération, le tableau correspondant est affiché à l'intendance.

2-5 →Informations :

M. PERIVOLAS remercie le Conseil Départemental qui a accordé une subvention de fonctionnement à l'association sportive dans laquelle sont inscrits de nombreux adhérents, au titre de l'année scolaire 2016-2017.

M. PERIVOLAS informe le CA qu'il assure l'intérim de Direction à l'EREA avec la collaboration de M. GAMORE en développant le travail en équipe pour les deux établissements.

M. PERIVOLAS, M. MAYRAS et M. GAMORE ont présenté lors du Dialogue gestion et performance le 17 novembre à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme les axes de travail et projets mis en place. Le bilan intermédiaire de l'établissement est très satisfaisant avec de très bons résultats au DNB, chaque élève a sa solution d'orientation 3°. Le Collège Monod reste un établissement où de nombreux projets sont initiés. Chaque élève est accompagné.

L'ensemble de ses résultats montre que le Collège Monod est dans la bonne direction. Il faut poursuivre.

Le Carrefour des métiers se tiendra à Montélimar le 16 mars 2016. M. MAYRAS fait partie du comité de pilotage. Il est également animateur du bassin Drôme Sud.

3 - Questions diverses :

Mme MICHEL-HOUDIARNE, représentante des Parents d'élèves souhaite aborder le problème des abords du collège non sécurisés ainsi que le problème du bus de 15h le jeudi qui n'attend pas les élèves, les élèves doivent attendre le suivant qui est à 15h45.

Suite à une réunion avec le service de l'agglomération et la Direction, un projet est à l'étude pour trouver une solution concernant le parking devant le collège.

Les rondes de la police municipale pourraient être plus nombreuses et les infractions plus sévèrement sanctionnées.

M. PERIVOLAS remercie l'assemblée.

La séance est levée à 19h15

A Montélimar, le 25-11- 2016

Le Président

La secrétaire de séance

M. PERIVOLAS

Mme FABRE